

PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Sommaire :

- I. Le cadre général du compte administratif
- II. Présentation des dépenses et des recettes de fonctionnement 2022
- III. Présentation des dépenses et des recettes d'investissement 2022
- IV. Présentation et affectation des résultats 2022
- V. Compte administratif 2022 du budget annexe : lotissement de la Zone des Perches (zone d'activités de la route du circuit- St Parize)

I. Le cadre général du compte administratif

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de pouvoir permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Le compte administratif 2022 est conforme en tous points au compte de gestion 2022 édité par le comptable assignataire, Monsieur ANDRIOT.

II. Présentation des dépenses et des recettes de fonctionnement 2022

II-1 Dépenses

N° de chapitre	Libellé	Réalisé 2022	%
011	Charges à caractères général	219 996,48	6
012	Charges de personnel et frais assimilés	203 454,89	5,6
65	Autres charges de gestion courante (dont 65548)	861 502,83	23,6
66	Charges financières	20 850,78	0,6
67	Charges exceptionnelles	7 033,70	0,2
014	Atténuation de produits (AC/FPIC/FNGIR)	2 312 705,04	63,2
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 029,40	0,8
Total dépenses de fonctionnement		3 657 573,12	100

Sur les 3 657 573.12€ de budget, la CCLA reverse environ 20% au SYCTOM de Saint-Pierre-le-Moûtier (chapitre 65) pour faire fonctionner le service d'enlèvement et de traitement des déchets.

Près de 65% du budget sont reversés aux communes membres à travers les allocations compensatrices (2 048 576€) et à l'Etat au titre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : 170 507€ et du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) : 93 622€

Ce qui laisse un budget 'propre à la CCLA' pour son fonctionnement d'environ 600 000€

Sur ce budget restant, la répartition des dépenses est la suivante :

➤ Au **chapitre 011** les dépenses concernant les charges à caractère général représentent **37%** du budget

Il s'agit ici des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures, équipements publics et des services : électricité, gaz, eau, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, contrats de maintenance, primes d'assurance, fourniture et travaux pour l'entretien des bâtiments, de la voirie, des véhicules des services techniques...

Pour rappel, la CCLA est hébergée par la Mairie de Saint-Parize-le-Châtel, conformément aux statuts qui prévoient le siège de la com com à la Mairie du Président.

Les structures gérées par la CCLA sont : le Zébulleparc, le stade de maniabilité situé à Saint-Parize-le-Châtel ainsi que les Zones d'Activités de Magny-Cours, Saint Eloi, Saint-Parize et Sauvigny pour lesquelles elle assure l'entretien de la voirie.

➤ Au **chapitre 012** qui concerne les frais de personnel : **34%** du budget

La CCLA fonctionne avec un service administratif composé d'une DGS, d'un Agent de développement, d'une Assistante administrative et comptable et avec un service technique composé de 2 agents ainsi qu'avec un service culturel composé d'une Coordinatrice et animatrice du réseau de lecture publique à mi-temps.

➤ Au **chapitre 65** qui concerne les autres charges de gestion courante : **20%** du budget (hors OM)

Ce chapitre correspond au versement des indemnités des élus, aux subventions versées aux associations ainsi qu'aux participations versées aux organismes de regroupement auxquels la CCLA adhère.

La CCLA contribue au fonctionnement des organismes suivants :

Le **P.E.T.R. Pays Val de Loire Nivernais** (plus d'infos sur <https://www.accelerateurdeprojet.fr>)

Le Syndicat mixte de **Nièvre Numérique** dans le cadre de l'installation de la fibre (plus d'infos sur <http://www.nievrenumerique.com>)

Le **SCoT du Grand Nevers** dans le cadre de ses projets d'aménagement du territoire (plus d'infos sur <https://www.scotgrandnevers.fr>)

L'Office de tourisme de Saint-Pierre-Magny-Cours dans le cadre de la promotion touristique

En 2022, la CCLA a versé les subventions suivantes aux associations concernant des évènements organisés sur le territoire :

Association FLOTESCALE : 500€

Association Nevers – Triathlon : 2 000€

Association Amicale Sport et Loisirs : 1 000€

SCOP LA MAISON pour la programmation *Côté jardin* : 2 599€

➤ Au **chapitre 66** concernant le remboursement des intérêts d'emprunts (4) : **3.5%** du budget

Pour rappel la CCLA a 2 emprunts en cours

Le 1^{er} concerne les travaux réalisés pour l'aménagement du site Zébulleparc, souscrit en 2017 pour un montant de 475 589€. Cet emprunt, d'une durée de 20 ans se terminera en 2037. Pour 2022, la part des intérêts liés à cet emprunt représente 4 912.54€. Ils ont fortement augmenté par rapport à 2021 (2 770.21€) car le prêt est indexé sur le LA.

Le second concerne les travaux pour la montée en débit du territoire et notamment la fibre, pour un montant total de 968 890€. Il a été souscrit en 2019, pour une durée de 25 ans, il se terminera donc en 2044. Pour 2022, la part des intérêts liés à cet emprunt représente 15 938.26€

➤ Au **chapitre 042** concernant les dotations aux amortissements : **5%** du budget

Définition de l'amortissement en comptabilité publique : *Il est la constatation de l'amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif qui résulte de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause. L'amortissement permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler.*

II-2 Recettes

N° de chapitre	Libellé	Réalisé 2022	%
002	Résultat de fonctionnement reporté 002		
70	Produit des services, du domaine et ventes diverses	0.00	
73	Impôts et taxes	3 373 507,85	82.73
74	Dotations, subventions, participations	691 822,14	17,00
75	Autres produits de gestion courante	7 502,14	0,20
77	Produits exceptionnels	2 041,16	0,05
013	Atténuation de charges	857.46	0,02
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	
Total recettes de fonctionnement		4 075 730,75	100

La plus grosse recette de la CCLA arrive par les impôts qui représentent plus de 80% sur le montant total des recettes (chapitre 73). On y retrouve la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM), l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER), la part EPCI de la taxe foncière sur le bâti et le non bâti, la fraction de TVA reversée par l'Etat suite à la suppression de la Taxe d'Habitation, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et enfin la Taxe de séjour.

Une autre part importante des recettes provient des dotations de l'Etat (chapitre 74) pour compenser notamment les exonérations accordées aux industries sur la base des valeurs locatives ainsi que la dotation de groupement de communes et la dotation d'intercommunalité.

III. Présentation des dépenses et des recettes d'investissement 2022

III-1 Dépenses

N° de compte	Libellé	Réalisé 2022	%
001	Résultat d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées	61 399.29	44.63
20	Immobilisations incorporelles	3 840.00	2.79
204	Subventions d'équipement versées	23 170.5	16.84
21	Immobilisations corporelles	22 156.47	16.10
23	Immobilisations en cours	21 331.02	15.50
27	Autres immo financières	5 000.00	3.63
041	Opérations patrimoniales	678.00	0.49
Total dépenses d'investissement		137 575,28	100

Concernant le **chapitre 16**, il s'agit du remboursement du capital de la dette (cf. paragraphe chapitre 66 en dépenses de fonctionnement).

Au **chapitre 20** un début d'étude de construction d'un futur siège social mais qui n'a pas été au bout

Au chapitre 204 et concernant les subventions d'investissement versées, il s'agit de subventions d'équipement versées à des entreprises et avec le soutien de la Région Bourgogne Franche Comté dans le cadre du FRT (Fonds Régional des Territoires) et post COVID.

Au chapitre 21 le plus gros de la dépense concerne l'équipement en mobilier des points lectures et bibliothèques du réseau de lecture publique. Deux points lectures ont été créés en 2022 à Chevenon et Mars/Allier.

Au chapitre 23, les dépenses concernent des frais de maîtrise d'œuvre et de contrôle technique relatifs au projet de passerelle au-dessus du canal latéral à la Loire à Chevenon (liaison douce).

Au chapitre 27 on retrouve l'entrée au capital de l'AER par la CCLA (agence économique régionale)

III-2 Recettes

N° de compte	Libellé	Réalisé 2021	%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 029,40	48
041	Opérations patrimoniales	678,00	1
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 418,29	2
13	Subventions d'investissement	32 999,13	49
Total recettes d'investissement		67 124,82	100

Au chapitre 040 : les recettes liées aux écritures de provisions aux amortissements qui s'équilibrent avec les dépenses de fonctionnement.

Au chapitre 10 : Fonds de Compensation sur la TVA (FCTVA) que l'EPCI retouche (16.404% du montant de la dépense) sur les opérations d'investissement (achat TTC).

Au chapitre 13 : le solde de la subvention régionale au titre du FRT et les acomptes des subventions dans le cadre du contrat cadre de partenariat avec le département de la Nièvre pour le projet de liaison douce et la réhabilitation du camping.

IV. Présentation et affectation des résultats 2022

Résultats 2022

Montant total des recettes de fonctionnement	4 075 730,75 €
Montant total des dépenses de fonctionnement	3 657 573,12 €
résultat de l'exercice 2022	418 157,63 €
report de l'exercice précédent	703 187,18 €
Résultat à affecter RF	1 121 344,81 €
Montant total des recettes d'investissement	67 124,82 €
Montant total des dépenses d'investissement	137 575,28 €
résultat 2022 de la section d'investissement	-70 450,46 €
report de l'exercice précédent	-65 772,96 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement (001) DI	136 223,42 €
RAR recettes 2022	117 039,57 €
RAR dépenses 2022	13 506,04 €
Solde RAR (positif)	103 533,53 €
Besoin de financement à la section investissement	32 689,89€
Résultat à reporter RF	1 088 654,92€

V. Compte administratif 2022 du budget annexe – Lotissement ZA route du circuit

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		6 067,05€	39 401,25 €		39 401,25 €	6 067,05
Opérations de l'exercice 2022	39 401,25 €	39 401,25 €	39 401,25 €	39 401,25 €	78 802,80 €	78 802,50 €
Totaux	39 401,25 €	45 468,30 €	78 802,50 €	39 401,25 €	118 204,05 €	84 869,55 €
Résultats de clôture		6 066,75 €	-39 401,25 €		-33 334,50 €	

Toutes les écritures correspondent à des écritures de gestion de stock. Aucune vente de terrain sur l'année 2022.